
TARIFICATION COMMUNALE

ANNEE 2022

REGIE COMMUNALE DES EAUX

Abonnement :

- 1 compteur : 64,80 €
- 2 compteurs : 84,20 €

Consommation :

- Usage domestique : 0,94 € le m³
- Usage professionnel :
 - Inférieur à 100 m³ : 0,94 € le m³
 - Supérieur à 100 m³ : 0,82 € le m³

Pose ou dépose d'un compteur : 17,20 €

Remplacement d'un compteur : 101,00 €

Fermeture ou ouverture d'un branchement : 10,70 €

Vérification compteur : selon devis

CANTINE SCOLAIRE

Enfant : 3,00 €

Personnel communal : 6,00 €

Personne extérieure : 12,10 €

TRANSPORT SCOLAIRE

Prendre contact avec le secrétariat de mairie.

LOCATION SALLE DES FETES

Caution : 600,00 € + 100,00 € (*entretien locaux*)

Particulier :

- Domicilié sur la commune :
 - du 01/05 au 31/10 : 130,00 €
 - du 01/11 au 30/04 : 170,00 €
- Domicilié hors commune :
 - du 01/05 au 31/10 : 330,00 €
 - du 01/11 au 30/04 : 370,00 €

Association :

- Domiciliée sur la commune : gratuit
- Domiciliée hors commune :
 - ✓ Manifestation festive avec un intérêt communal, suivant appréciation du maire ou de l' élu référent (*weekend*) :
 - du 01/05 au 31/10 : 330,00 €
 - du 01/11 au 30/04 : 370,00 €
 - ✓ Réunion de travail en soirée :
 - du 01/05 au 31/10 : 30,00 €
 - du 01/11 au 30/04 : 50,00 €

CIMETIERE COMMUNAL

Concession perpétuelle :

- Surface de 4,5 m² : 484,20 €
- Surface de 9 m² : 968,40 €

Caveau communal (*location mensuelle*) :

- Défunt domicilié sur la commune ou propriétaire :
 - 3 premiers mois : gratuit
 - Les 3 mois suivants : 18,00 €/mois
 - A partir du 7^{ème} mois : 80,00 €/mois
- Domiciliation du défunt(e) hors commune :
 - 3 premiers mois : 20,00 €/mois
 - Le 3 mois suivants : 80,00 €/mois
 - A partir du 7^{ème} mois : 84,00 €/mois puis majoration de 5% par mois supplémentaire

Exhumation : 147,60 €

Inhumation :

- Ouverture du caveau sur le devant : 158,30 €
- Ouverture du caveau sur le dessus : 201,70 €
- Ouverture fosse : 255,20 €
- Réouverture fosse existante : 201,70 €

Entretien caveau :

- Nettoyage simple : 91,30 €
- Nettoyage compris projection anti-mousse : 121,30 €

Prestation de service (*sous réserve de disponibilité du personnel technique*) :

Gros travaux d'entretien (*un employé avec utilisation de matériel communal lourd : tracteur, remorque, chargeur ...*) : 44,40 €/heure

Petits travaux d'entretien :

- Un employé : 18,40 €/heure
- Un employé avec amortissement de petit matériel, fourniture : 21,90 €/heure

Nota Bene : Tout demandeur s'engage à verser son règlement auprès du receveur de la trésorerie de Bessines-sur-Gartempe après réception de la facture correspondante.